



Journal officiel  
Par courriel  
[journalofficielle@lepays.ch](mailto:journalofficielle@lepays.ch)

Courgenay, le 7 mai 2026

Publication dans le JO du 15 mai 2026 n° 18  
Règlementation locale du trafic sur une route communale

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir publier le texte ci-dessous dans le journal officiel n° 18 du 15 mai 2026 :

### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 20 avril 2026, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière; l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes; l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 21 avril 2026, les restrictions suivantes sont publiées :

Rue	: Chemin du Baitou
Pose du signal	: circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs OSR 2.14

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

D'avance merci et meilleures salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le Maire La Secrétaire

D. Jolissaint V. Metafuni

